

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé en son lieu ordinaire de séance sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présent-e-s (16) : Mme VEYSSY, Maire ; M. AUBY (départ à 20h20, pouvoir à Mme Veyssy), Mme BERTIN, M. BRUGERE, M. CRISTOFOLI, Mme DANAY, Mme DARRIET, M. MOGAN, Mme OLIVE, M. PATRIER, M. PICO, M. SEIGUE, M. TOURNIÉ, Mme VACHER, Mme VIDAL, Mme WOLF

Pouvoirs (3) : Mme MARTINEZ à Mme VACHER
M. DUPONT à Mme DANAY
M. PEREZ à M. PATRIER

Secrétaire de séance : Mme VIDAL

Propos liminaires de Mme le Maire :

J'accueille tout d'abord notre nouveau collègue, Jean-Louis Tournié qui intègre le conseil municipal suite à la démission d'Emma Baldovino. Jean-Louis connaît bien la fonction d'élu, puisqu'il déjà siégé dans cette mairie durant deux mandatures, il y a quinze ans. Nous lui souhaitons la bienvenue, et nous ferons un point, avant d'aborder les sujets à l'ordre du jour, sur la modification de la composition des commissions qu'il intègre à présent.

Ce conseil municipal est axé ce soir sur la présentation du budget de la commune pour cette année 2023. Il atteint dans ses montants d'investissements des sommes jamais atteintes dans l'histoire de notre commune. Ce n'est pas que nous ayons eu subitement une énorme rentrée d'argent, ou le don inespéré d'un bienfaiteur, mais c'est parce que nous sommes à présent à mi-mandat et le budget présenté ce soir porte l'empreinte de gros dossiers d'aménagement pour notre commune, dossiers sur lesquels les élus municipaux ont commencé à travailler dès le début du mandat.

Je ne dirais jamais assez combien de temps, d'énergie, de détermination aussi, il faut pour amener un dossier jusqu'à sa phase de conception et son inscription au budget. Sans oublier que, finalement, c'est une fois que le dossier est prêt à être lancé que le travail commence réellement pour l'amener jusqu'à la réalisation finale. Donc, ce soir, nous allons accompagner, si tel est le vote des élus cénacais, la construction des nouveaux locaux de notre école de la Pimpine. C'est notre 4^{ème} budget de la mandature, et nous avons voté des crédits pour l'école à chaque budget depuis le début de notre mandat en 2020 : étude de programmation en 2020, puis études et diagnostics et frais de maîtrise d'œuvre en 2021 et 2022. Et cette année, ce sont enfin les crédits pour la réalisation des travaux, avec le démarrage du chantier d'ici la fin de ce mois. Notre collègue Alexandra Vacher, aura l'occasion de vous présenter les différentes phases des travaux au cours de notre séance. Le montant final des travaux de l'école s'élevant à plus de 2,5 M € (dont 70 % sont inscrits sur cet exercice 2023), nous allons recourir à un emprunt pour financer ce projet. Notre situation financière est saine, nous n'avons plus d'emprunt en cours, nous pouvons donc envisager sereinement ce lourd investissement pour l'avenir des enfants de notre village. Ce soir, nous devons voter sur la souscription d'un emprunt dont l'unique objet est la réalisation des

travaux de l'école, emprunt qui ne viendra pas obérer les futurs projets qui seront portés par les élus qui siègeront dans ce conseil municipal la prochaine mandature.

A noter que ce budget prévoit également le financement d'une étude pour la végétalisation de la cour. Une première réunion a eu lieu sur ce sujet ce lundi avec le bureau d'étude missionné pour travailler le sujet, la directrice de l'école, le directeur de l'APS, et Alexandra Vacher et Julien Mogan en tant qu'élus.

Dès le mois de mai, ce sont les travaux du Pôle culturel de la Villa Argentina qui vont démarrer. Ils dureront 4 mois et permettront à l'école de musique de s'installer dans de nouveaux locaux plus spacieux et complètement dédiés à la culture dès la rentrée de septembre.

Nous consacrons également une bonne partie de notre budget à la voirie, notamment sur la RD 240 (ou avenue de Bordeaux) avec la fin de la 1^{ère} tranche commencée l'an dernier des travaux de sécurisation du Pin Franc, la réalisation de la 2^{ème} tranche sur la section comprise entre le Rond-Point des commerces et le feu d'intersection avec l'Avenue du Bois des Filles.

Cette enveloppe « voirie » permettra également de remettre en état des routes communales sur la base des propositions des élus de la commission 4 « voirie ». Les travaux de la 3^{ème} tranche de la RD 240, plus axés sur les cheminements doux pourront être réfléchis et étudiés par les élus de la commission 1 en charge des mobilités douces afin d'être présentés d'ici la fin de ce mandat.

Les réflexions sur la mise en place d'un maillage de liaisons douces font partie de la démarche que nous lançons cette année dans le cadre de notre prochaine Convention d'Aménagement de Bourg. C'est l'un des axes forts de l'étude dont nous venons d'achever le cahier des charges et sur laquelle nous reviendrons également lors de cette séance, cahier des charges que vous avez tous reçu. Je remercie tous les élus qui se sont engagés à travailler sur le projet d'aménagement du Bourg. Il s'agit là pour les collègues de définir un plan d'actions pour les 15 prochaines années et qui peut permettre de tracer déjà les perspectives des axes forts de la prochaine mandature pour les élus qui souhaiteront poursuivre l'aventure municipale.

Comme vous le constatez ce budget 2023 est un budget de mi-mandat qui porte des investissements importants pour notre commune, et qui vient concrétiser une grande partie de nos engagements, tout en ouvrant aussi des perspectives pour ces prochaines années.

Je remercie sincèrement tous les élus qui mettent leur compétence, et leur temps disponible aussi, pour leur implication dans la gestion des affaires communales, tant dans le suivi au plus près des dossiers que dans la réflexion sur les nouveaux projets.

Enfin, je remercie tous les agents municipaux pour leur engagement sans faille, ainsi que pour leur rigueur dans la préparation et la gestion de ce budget. La présentation d'un budget est toujours l'occasion de mettre en exergue l'ensemble de ce qui fait le quotidien d'une mairie, en valorisant aussi la multitude de sujets qu'il faut gérer pour assurer notre mission de service public.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de rajouter 3 points à l'ordre du jour, à la demande de la Préfecture. Ils concernent le budget annexe des locaux commerciaux. Pour des raisons que j'avoue avoir du mal à vous expliquer, Laetitia Daney vous proposera une nouvelle fois de délibérer sur le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation du résultat de ce budget annexe. Pour rappel, nous avons déjà voté à l'unanimité sur ces 3 points lors de notre dernier conseil municipal, et les délibérations avaient bien été légalisées par la Préfecture. Nous pourrions donc passer rapidement sur ces sujets si vous acceptez que nous les inscrivions de nouveau à l'OJ.

Monsieur Jean-Louis TOURNIÉ intègre les commissions municipales 2 et 6 suite à la démission de Madame Emma BALDOVINO.

Demande d'ajouts de 3 points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe
- Vote du compte administratif 2022 du budget annexe
- Affectation du résultat 2022 du budget annexe

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ajout de ces 3 points à l'ordre du jour.

I/ Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2023

Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité

II/ Compte de gestion 2022 du budget principal

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°06-2023 est adoptée à l'unanimité

III/ Compte administratif 2022 du budget principal

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports n-1		621 642.19 €	175 330.15 €		175 330.15 €	621 642.19 €
Opérations exercice	1 400 410.28 €	1 705 524.14 €	678 397.23 €	624 636.53 €	2 078 807.51 €	2 330 160.67 €
Totaux	1 400 410.28 €	2 327 166.33 €	853 727.38 €	624 636.53 €	2 254 137.66 €	2 951 802.86 €
Résultat de clôture		926 756.05 €		-229 090.85 €		697 665.20 €
R à R			149 983.10 €	315 559.47 €	149 983.10 €	315 559.47 €
Totaux cumulés			1 003 710.48 €	940 196.00 €	2 404 120.76 €	3 267 362.33 €
Résultats Définitifs		926 756.05 €		-63 514.48 €		863 241.57 €

La présidence de l'assemblée est laissée à Madame VIDAL, doyenne du Conseil Municipal, qui procède au vote (Mme le Maire sort de la salle)

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°07-2023 est adoptée à l'unanimité

IV/ Affectation du résultat 2022 du budget principal

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	303 113.86 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	621 642.19 €

Résultat de clôture à affecter	926 756.05 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice	-53 760.70 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-175 330.15 €
Résultat comptable cumulé	-229 090.85 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	149 983.10 €
Recettes de l'exercice restant à réaliser	315 559.47 €
Solde des R à R	165 576.37 €
Besoin réel de financement	-63 514.48 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

En couverture des besoins de financement (R1068)	63 514.48 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	863 241.57 €

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°08-2023 est adoptée à l'unanimité

V/ Vote du budget principal 2023

Mme Laëtitia DANEY présente les éléments du budget 2023.

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général	478 852,78 €
Charges de personnel	805 660,00 €
Autres charges de gestion courante	172 035,47€
Autres charges	107 775,39 €
Virement à la section Investissement	944 467,93€
TOTAL	2 508 791,57€

Recettes de fonctionnement :

Produit des services	107 200,00 €
Impôts et taxes	1 170 800,00 €
Dotations et participations	335 300,00 €
Atténuation de charges	22 000,00 €
Autres produits de gestion courante	10 250,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	863 241,57 €
Produits financiers et exceptionnels	0,00 €

Total**2 508 791,57 €**

Dépenses investissement :

Bâtiments	1 464 270,74 €
Voirie	527 046,12 €
Réseaux	106 172,22 €
PLU	12 000,00 €
Cimetière	5 000,00 €
CAB	30 000,00 €
Non Affecté	781 972,76 €
Résultat n-1	229 090,85€
TOTAL	3 155 552,69 €

Recettes investissement :

Subventions diverses	412 448,00 €
Participation CDC travaux école	622 695,93 €
Amendes de police	5 000,00 €
Taxe aménagement	20 000,00 €
Emprunt	1 016 928,33 €
Virement section fonctionnement	944 467,93 €
Dotations amortissements (PLU et Caserne)	16 797,49 €
FCTVA	53 700,53 €
Couverture des besoins de financement (suite à affectation du résultat)	63 514,48 €
TOTAL	3 155 552,69 €

Madame VACHER adjointe aux affaires scolaires présente les différentes phases des travaux de l'école qui vont débiter fin mars 2023. La livraison est prévue pour mai 2024.

Monsieur MOGAN prend la parole à la fin de la présentation du budget. Il salue la bonne gestion comptable du budget n'est pas contestable.

Il regrette cependant que des actions n'aient jamais été discutées en commission (ex des feux avenue de Bordeaux), et qu'aucun projet ne soit prévu en matière de santé, de développement économique. Or, cela montre bien qu'il n'y a plus depuis longtemps de réunions des commissions 1 et 4 pour débattre et échanger, les réunions du Conseil Municipal se limitant à un monologue devant les conseillers relégués à un rang de simples spectateurs, et indique que ce n'est pas sa vision de l'exercice démocratique.

Etant à mi-mandat, il se dit inquiet de l'absence de dynamique collective, et demande aux autres conseillers s'ils souhaitent continuer encore 3 ans comme cela, vu qu'il y a urgence à porter une politique coconstruite et partagée.

Mr PATRIER répond que la commission 1 (environnement) se réunit régulièrement et que les séances de décembre et février ont permis de préparer le budget.

Mme le Maire rappelle à Mr MOGAN qu'il a été associé au projet de l'école depuis le début en tant que membre du Comité de Pilotage et que les informations relatives au plan de phasage des travaux viennent juste d'être communiquées par l'architecte. Au sujet des aménagements de l'Avenue de Bordeaux, la commission 4 avait été réunie en présence du maître d'œuvre pour présenter et valider les 3 tranches d'aménagement de sécurité sur le RD240 et des comptes-rendus ont été publiés. Mr MOGAN précise que la dernière commission 4 s'est tenue en novembre.

Mr Auby précise que la commission 4 se réunit le 6 mars pour aborder notamment les sujets concernant la circulation et la proposition d'installation des feux.

Mme le Maire informe que concernant la convention d'aménagement de Bourg, ce dossier est travaillé avec tous les élus qui le souhaitent puisque les invitations aux réunions sont envoyées à tout le Conseil. Les élus se sont réunis régulièrement pour définir le contenu du cahier des charges, notamment en présence du CAUE et du Conseil Départemental. Un point sur l'état d'avancement par Jean-François Auby est prévu à l'ordre du jour de cette séance. Pour la rénovation de la Villa Argentina, une réunion a été programmée avec le CAUE à laquelle Mr MOGAN a participé, et le projet a été présenté en conseil municipal privé. Certes, il reste encore des sujets à examiner en commissions, comme les cheminements doux avec la commission 1, mais on ne peut pas ouvrir tous les chantiers à la fois avec le temps dont les élus disposent.

Mme WOLF indique que sur la plupart des projets inscrits en voirie, il n'y a eu aucun débat sur les priorités. Mme le Maire répond qu'une enveloppe globale a été attribuée, c'est à la commission 4 de faire des propositions. Mme OLIVE s'étonne du fait qu'en théorie lorsque des actions sont prévues au budget, c'est qu'elles ont été actées en commission, ce qui n'est pas le cas.

Mr SEIGUE prend la parole et indique qu'il participe aux travaux de la commission 1 et de la commission 6. Il s'implique au mieux dans les projets qu'il suit (communication, budget participatif) et qui sont travaillés en commission. Les projets avancent bien et ils sont partagés et discutés en commission.

Mme OLIVE précise que les élus n'ont pas les comptes-rendus des autres commissions et ce cloisonnement est dommageable, il serait logique qu'ils soient diffusés à tous via un portail partagé.

Mme le Maire indique que l'outil existe mais qu'il est peu utilisé par les élus. Un point sera fait avec Gironde Numérique pour l'améliorer.

Mr CRISTOFOLI indique également que si un élu ne fait pas partie d'une commission, alors il ne pourra pas s'exprimer sur un dossier vu dans cette commission. Hormis le conseil municipal privé qui n'est pas une instance de débat, quand peut-on évoquer les dossiers ? La convention d'aménagement de Bourg est le seul exemple de co-construction. Mais il est nécessaire de mettre du sens derrière cette somme de chiffres, et la présentation du budget doit être ponctuée de diverses présentations.

Mme BERTIN précise qu'elle siège à la commission 5 où les échanges sont toujours intéressants et fluides autour de sujets très divers.

Mme VACHER confirme qu'au sein de la commission 5 qu'elle préside, tous les dossiers liés à l'école, la culture et l'animation sont présentés et débattus mais elle regrette le nombre de participants qui s'essouffle et l'absence récurrente de certains élus dont Mr MOGAN.

Mr CRISTOFOLI demande à quel moment les élus peuvent donner leur avis sur un sujet évoqué dans une autre commission ? Mme le Maire répond que dès lors qu'un dossier est un peu avancé, alors il est présenté aux autres élus. Elle donne l'exemple du sujet de l'assainissement de Bernadotte que Mr CROSTOFOLI a pu présenter à tous les élus municipaux quand il a estimé que le dossier était prêt pour être proposé en conseil municipal public.

Mr PICO indique qu'au sein des commissions auxquelles il participe, les élus s'expriment sur tous les points à l'ordre du jour, c'est pourquoi il intervient peu en conseil municipal privé sur ces dossiers, puisqu'il a pu donner son avis lors des commissions.

Mme DARRIET indique que les élus peuvent s'exprimer lors des commissions et pas nécessairement en conseil municipal public où ce sont les adjoints et le Maire qui rapportent les dossiers.

Mr BRUGERE invite Mr MOGAN à venir passer une journée en mairie à ses côtés pour voir la réalité du travail d'élu.

Mr PATRIER pense que cela peut être intéressant de croiser les projets et d'échanger au sein d'une instance différente, avec les autres élus.

Mme le Maire entend très bien les doléances notamment sur la voirie, mais elle précise qu'il faut aussi pour les élus pouvoir se réunir en journée pour travailler et cela de manière globale. Cependant la réalité budgétaire et la gestion quotidienne nous contraignent aussi.

Pour : 15 Contre : 4 (Mr MOGAN, Mme OLIVE, Mr CRISTOFOLI, Mme WOLF) Abstention : 0

La délibération n°09-2023 est adoptée à l'unanimité

VII/ Vote des taux d'imposition 2023

Mme le Maire précise qu'il a été proposé en commission finances de ne pas augmenter les taux d'imposition.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.19 %

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°10-2023 est adoptée à l'unanimité

VIII/ Adhésion à l'Agence France Locale

Mme la Maire informe le Conseil que l'AFL est une banque publique créée par et pour les collectivités locales en 2013, c'est un modèle nouveau et vertueux. Elle compte près de 600 membres en 2022, peu importe la taille de la Commune. Le conseil d'administration est composé uniquement de représentants des collectivités.

La bonne notation de la commune de CENAC (1.78 sur un barème de 1 à 7) permet d'obtenir l'accord de l'AFL et envisager une adhésion.

Le montant de l'adhésion est de 5000€ et se traduit par une prise de participation à l'AFL (50 actions)

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°11-2023 est adoptée à l'unanimité

VIII/ Souscription d'un emprunt pour les travaux de l'école

Madame DANEY explique qu'il est nécessaire de disposer d'un financement pour réaliser les dépenses liées aux travaux d'extension et de réhabilitation de l'Ecole de la Pimpine.

Après avoir pris connaissance des différentes offres, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un emprunt auprès de l'Agence France Locale

Montant total du prêt : 1 243 429.28 €

Montant de l'emprunt n° 1 : 1 016 928.33 €

Déblocage des fonds : 30 mars 2023

Durée : 20 ans

Taux fixe sur 20 ans : 3,8150 %

Amortissement : 12 711.60 € (mars 2023 à mars 2043)

Frais de dossier : néant

Commission d'engagement : néant

Montant de l'emprunt n° 2 : 226 500.95 €

Déblocage des fonds : 20 janvier 2024

Durée : 20 ans

Taux fixe sur 20 ans : 3,8300 %

Amortissement : linéaire 2831.26 € (janvier 2024 à janvier 2044)

Frais de dossier : néant

Commission d'engagement : néant

Coût total de l'emprunt : 486 699.27 €

Base de calcul des intérêts : exact/360

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°12-2023 est adoptée à l'unanimité

IX / Compte de gestion 2022 du budget annexe des locaux commerciaux

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°13-2023 est adoptée à l'unanimité

X/ Compte administratif 2022 du budget annexe des locaux commerciaux

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports n-1		12 854,55 €	18 212,57 €		18 212,57€	12 854,55 €
Opérations exercice	27 713,39 €	41 834,55 €	33 039,64 €	36 751,46€	60 753,03€	78 586,01 €
Totaux	27 713,39 €	54 689,10 €	51 252,21 €	36 751,46€	78 965,60€	91 440,56 €
Résultat de clôture		26 975,71 €	-14 500,75€			12 474,96€
R à R					0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés					0,00 €	12 474,96 €
Résultats Définitifs		26 975,71 €	-14 500,75€			12 474,96€

La présidence de l'assemblée est laissée à Madame VIDAL, doyenne du Conseil Municipal, qui procède au vote

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°14-2023 est adoptée à l'unanimité

XI/ Affectation du résultat 2022 du budget annexe des locaux commerciaux

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	14 121,16 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	12 854,55 €
Résultat de clôture à affecter	26 975,71 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	3 711,82 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-18 212,57 €
Résultat comptable cumulé	-14 500,75 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées

Recettes de l'exercice restant à réaliser	0,00 €
Solde des R à R	0,00 €

Besoin réel de financement -14 500,75 €

Excédent réel de financement 0,00 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture des besoins de financement	14 500,75 €	----->R1068
En excédent reporté à la SF	12 474,96 €	----->R002

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°15-2023 est adoptée à l'unanimité

XII/ Vote du budget annexe des locaux commerciaux 2023

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	57 186.42 €	57 186.42 €
Section investissement	55 440.93 €	55 440.93 €
TOTAL	112 627.35 €	112 627.35 €

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°16-2023 est adoptée à l'unanimité

XIII/ Demande de subvention au Département pour l'étude CAB

Mr AUBY rappelle que plusieurs réunions ont déjà eu lieu afin de s'engager dans une démarche d'aménagement de bourg. Il s'agit de travailler sur le périmètre de l'OAP du centre-bourg pour déterminer ce que l'on souhaite faire de ces espaces publics. C'est pourquoi un cahier des charges a été élaboré en concertation avec le CAUE et le Département afin de recruter un bureau d'études pour le lancement de l'étude CAB, préalable obligatoire aux fiches actions.

Le coût estimé est de 30 000€, avec une subvention possible de 7 800 €.

La date limite de dépôt des offres est au 23 mars. L'étude prévoit un phasage en 4 sessions : diagnostic, orientation des aménagements futurs, élaboration des fiches-action et calage de la programmation.

Des principes d'aménagement ont été inscrits par la Commune dans le cahier des charges, et qui sont le résultat des premières réunions qui se sont tenues en mairie.

Le cabinet d'études, à l'issue des 6 mois de sa mission va élaborer des propositions, qui devront faire l'objet de débats nourris sur des aménagements qui seront probablement réalisés lors d'un prochain mandat.

Mr MOGAN rajoute que ce qui est important dans le fait d'avoir un projet, est d'anticiper et orienter rapidement les mutations du foncier.

Mme le Maire précise que l'équipe du cabinet sera pluridisciplinaire, avec une compétence notamment en démarche participative. Tous les élus qui souhaitent participer aux réunions sont les bienvenus.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°24-2023 est adoptée à l'unanimité

XIV / Validation du plan de financement des travaux de l'école

Madame le Maire présente les entreprises retenues à l'issue de l'appel d'offres et des négociations menées par le maître d'œuvre :

LOT	Corps d'Etat	Entreprise	OFFRE
LOT 01	VRD	Garonne BTP	219 581,05 €
LOT 02	GO	COBALTO	385 418,68 €
LOT 03	CHARPENTE	LAMECOL	360 057,25 €
LOT 04	BARDAGE	TRANSITION BARD	99 138,10 €
LOT 05	COUVERTURE	ARNAUD	92 673,15 €

LOT 06	MENUISERIE EXTERIEURE	RICHARD	190 000,00 €
LOT 07	MENUISERIE INTERIEURE	BARSE	77 158,42 €
LOT 08	PLATRERIE	NOVEBUILD	157 244,84 €
		NOVEBUILD (pce 2)	3 120,00 €
LOT 09	FAUX PLAFOND	BRUGERE	33 460,30 €
LOT 10	ELEC	KORERO	177 797,00 €
LOT 11	CVC	TECHCLIM	181 568,00 €
LOT 12	PEINTURE	MLS	71 441,50 €
		MLS (pce 2)	1 410,00 €
LOT 13	CARRELAGE	REJET DURET SOLS	35 100,00 €
LOT 14	ENDUIT TERRE	BENOIT DURET	15 060,00 €
		TOTAL HT	2 100 228,29 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses		Recettes	
Travaux TTC	2 520 273.80 €	Subventions	395 000.00 €
Maitrise Œuvre et études	252 656.32 €	Remboursements CDC	887 136.37 €
		Emprunt	1 243 429.28 €
		Autofinancement	247 364.47 €
TOTAL	2 772 930.12 €		2 772 930.12 €

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°17-2023 est adoptée à l'unanimité

XV/ Validation du plan de financement des travaux de rénovation de la Villa Argentina :

LOT	Corps d'Etat	Entreprise	OFFRE
LOT 01	GO/VRD	COBALTO	50 014.23 €
	Reprise pierre façade	VERGNAIGRE	6 410.00 €
	Escalier extérieur	CREAMETAL	16 178.63 €
LOT 02	MENUISERIE EXTERIEURE	BATIPOSE	11 926.00 €
LOT 03	MENUISERIE INTERIEURE	ATELIER&CO	11 152.00 €
			3 385.60 €
LOT 04	PLATRERIE	NOVEBUILD	24 705.30 €
LOT 04B	CHANVRE	ECHO&CO	20 434.50 €
LOT 5	ELECTRICITE	KORERO	13 918.88 €
LOT 06	CVC PS	LPM	9 771.94 €
LOT 07	PEINTURE	MLS	7 502.50 €
LOT 08	CARRELAGE	DURET SOLS	3 756.21 €
		TOTAL HT	179 156.75 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses		Recettes	
Travaux TTC	214 988.10 €	Subventions	46 000.00 €
Maitrise Œuvre	27 912.00 €	Autofinancement	196 900.10 €
TOTAL	242 900.10 €		242 900.10 €

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°18-2023 est adoptée à l'unanimité

XVI / Demandes de subventions au Département

➤ « Bordures et caniveaux »

Madame le Maire explique au Conseil qu'une partie des travaux de sécurisation du Pin franc est éligible à la subvention Bordures et Caniveaux du Département qui représente 30% du montant des travaux (plafonnés à 100 000 € HT)

Le montant des travaux éligibles s'élève à 307 840 € HT.

Ainsi, il est proposé de solliciter une subvention de 30 000 € auprès du Département.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°19-2023 est adoptée à l'unanimité

➤ « aménagements de sécurité »

Madame le Maire explique au Conseil qu'une partie des travaux de sécurisation du Pin franc est éligible à la subvention Aménagements de sécurité » du Département qui représente 40% du montant des travaux (plafonnés à 20 000 € HT)

Ainsi, il est proposé de solliciter cette subvention pour l'installation de feux « récompense » sur l'avenue de Bordeaux, dont le montant des travaux s'élève à 26 784 € TTC.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°20-2023 est adoptée à l'unanimité

➤ « aménagements de sécurité »

Madame le Maire explique au Conseil qu'une partie des travaux de sécurisation du Pin franc est éligible à la subvention Aménagements de sécurité » du Département qui représente 40% du montant des travaux (plafonnés à 20 000 € HT)

Ainsi, il est proposé de solliciter cette subvention de 8000 € pour la création d'un plateau surélevé au Pin franc (RD 240)

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°21-2023 est adoptée à l'unanimité

➤ Convention avec le Département pour l'implantation des feux sur la RD240

Madame le Maire explique au Conseil que dans le cadre de l'installation de feux comportementaux sur l'avenue de Bordeaux ; une convention doit être signée avec le département car le positionnement des feux est prévu aux abords de la RD 240.

Les termes de la convention sont les suivants :

- L'implantation des feux ne pourra se faire qu'en section courante, c'est-à-dire hors intersection et hors passages piétons
- Les stratégies dites de rouge sanction sont interdites d'emploi
- Les mâts des feux tricolores ne devront pas constituer d'obstacle pour les usagers de la Route Départementale n° 240 et pour les piétons
- Les trottoirs devront rester conformes au décret n° 2006-1657 et 2006-1658 du 21 décembre 2006 portant sur l'accessibilité PMR et devront maintenir une largeur minimale de 1,40 m hors mobilier urbain ou tout autre obstacle
- En cas de panne des feux, la RD 240 devra rester prioritaire
- Un contrat de maintenance de ces dispositifs devra être détenu par la commune en cas de disfonctionnement de ces derniers ; l'entretien de ces dispositifs restera à la charge de la commune

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°22-2023 est adoptée à l'unanimité

➤ Etude pour la végétalisation de la cour d'école

Madame VACHER explique au Conseil qu'une étude va être menée pour la végétalisation de la cour d'Ecole, par le bureau d'études AENITEM.

Son coût s'élève à 5950 € HT

Au titre du fonds d'aide aux études, il est possible de solliciter une subvention de 50% soit 2975 €

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°23-2023 est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Fait à Cénac, le 9 mars 2023

Le Maire,

Catherine VEYSSY



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ceyssy", is written over a horizontal line.

